

« Le verbe *nêmein* se trouve donc au centre d'une famille lexicale dont les membres signifient "lire". Si bien que l'on est en droit de se demander si *nômos*, nom d'action formé de *nêmein*, n'a pas le sens fondamental de "lecture". Du point de vue formel, il n'y a pas d'obstacles à une telle hypothèse. Il est vrai que nos dictionnaires ne contiennent rien qui suggère un tel sens pour *nômos*, que l'on traduit normalement par "loi". Rien – à part les *nômoi* des oiseaux chez Alcman, poète du VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère. A première vue, les "mélodies" des oiseaux (car c'est ainsi qu'il convient de traduire le mot ici) ne semblent pas avoir grand chose en commun avec les lois des législateurs archaïques. Mais que l'on se détrompe. Les *nômoi* de Charondas, l'un des grands législateurs de la Grèce archaïque, "se chantaient" selon l'expression d'un auteur ancien. La distribution de la loi peut donc prendre une forme chantée. Ainsi, oiseaux et nomodes (*nomôidoi*, "chantres de la loi") – sont engagés dans des "distributions" parfaitement analogues. »

extrait de : Jesper Svenbro, "La Grèce archaïque et classique. Invention de la lecture silencieuse." in *Histoire de la lecture dans le monde occidental*. Seuil 1997. 2001 ....